



HAL
open science

Le changement institutionnel : processus et acteurs

Lise Demailly, Frederique Guiliani, Christian Maroy

► **To cite this version:**

Lise Demailly, Frederique Guiliani, Christian Maroy. Le changement institutionnel : processus et acteurs. SociologieS, 2019, SociologieS. hal-03063747

HAL Id: hal-03063747

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03063747>

Submitted on 14 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le changement institutionnel : processus et acteurs

Introduction du Dossier « Le changement institutionnel »

Institutional change: process and actors

Lise Demailly, Frédérique Giuliani et Christian Maroy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/9999>

ISSN : 1992-2655

Éditeur

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Ce document vous est offert par Université de Lille



Référence électronique

Lise Demailly, Frédérique Giuliani et Christian Maroy, « Le changement institutionnel : processus et acteurs », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Le changement institutionnel, mis en ligne le 27 février 2019, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/9999>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



Les contenus de la revue *SociologieS* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Le changement institutionnel : processus et acteurs

Introduction du Dossier « Le changement institutionnel »

Institutional change: process and actors

Lise Demailly, Frédérique Giuliani et Christian Maroy

- 1 L'objectif de ce Dossier est de contribuer à une analyse du changement institutionnel. Aborder en sociologues cet objet n'est cependant ni chose facile ni pratique coutumière tant sa théorisation achoppe sur plusieurs difficultés. Un premier écueil est de rabattre le changement institutionnel sur la seule dimension organisationnelle. L'analyse manque alors les dimensions de valeurs, de mandat social et de sens par lesquelles les institutions sont autre chose, conceptuellement parlant, que des organisations.
- 2 Un deuxième obstacle survient si l'approche du changement se réduit à une comparaison avant/après, mettant en regard des idéaux types de fonctionnements institutionnels, aussitôt stabilisés et unifiés par un arrêt sur image. On produit alors une description de deux situations plutôt qu'une analyse des processus ou des mécanismes de changement. À l'inverse, notre intérêt de chercheurs se porte spécifiquement sur le passage, autrement dit le moment de l'irruption, de la mutation ou de l'infléchissement, du frayage d'un nouvel institué.
- 3 Enfin, troisième difficulté, le changement institutionnel peut aussi être dissous dans une théorie du changement social. Cette dernière tendance est sans doute moins bloquante pour la réflexion car elle fournit des hypothèses pour penser le changement institutionnel, quant à sa genèse ou à ses effets. Elle permet d'entrevoir des connivences entre le changement spécifique d'une institution et d'autres collatéraux ou concomitants dans d'autres institutions. Ou encore d'établir des relations de causalités complexes avec des données extra institutionnelles, démographiques, écologiques et socio-économiques par exemple, comme l'avait déjà exposé Émile Durkheim (1893). C'est là tout l'intérêt également de la théorie de la rationalisation (Weber, 1991), celle des changements de configuration (Elias, 1991) ou d'épistémè (Foucault, 1966), celle du changement des modes de production (Marx, 1963).

- 4 Cette littérature centrée sur le changement social a nourri notre réflexion, mais elle aborde la question du changement institutionnel sur la longue durée et, du coup, elle court des causes aux effets et ne s'attache que peu à la description des processus du changement comme objet sociologique autonome. De plus, les dynamiques endogènes et spécifiques du changement institutionnel, les médiations ou les configurations des acteurs qui leur donnent forme et sens risquent d'être ignorées. À l'inverse, nous avons choisi ici de travailler à focale moyenne, en nous centrant sur le changement institutionnel contemporain, ce qui permettra d'une part d'en faire l'enquête, d'autre part d'en analyser de manière fine les conditions externes et internes, les processus, les acteurs, les effets.
- 5 Nous présenterons d'abord notre approche de l'institution et du changement institutionnel en nous situant par rapport aux travaux récents dans l'espace francophone ou états-unien. Cette première cartographie des voies d'analyse du changement institutionnel dessinée, nous précisons les axes autour desquels les articles de ce Dossier abordent la problématique et en soulignerons quelques apports significatifs.

La conception de l'institution

- 6 Nous nous proposons de saisir le changement institutionnel à lumière d'une sociologie renouvelée des institutions, qui les aborde de manière pluraliste et multiscalaire (Bonny & Demailly, 2012), comme des dispositifs fondamentalement politiques soumis à tensions et pluralité normative.
- 7 L'approche multiscalaire prend en compte le caractère fragmenté et complexe des sociétés contemporaines, lié à leur différenciation croissante et à la multiplicité des secteurs, échelles et scènes en interdépendance (Giddens, 2012 ; Dubet & Martucelli, 1996). Elle prend aussi acte de leur pluralisme normatif et axiologique, lié notamment à une individuation croissante des sociétés occidentales contemporaines (Lash, 2018). Cette complexité croissante et ce pluralisme normatif, liés à des changements structurels de longue durée (extension et globalisation de rapports sociaux capitalistes, rationalisation du monde et de la domination, montée des régimes politiques libéraux) favorisent en effet la redéfinition du « mandat » des institutions (Hughes, 1996), la diversité des règles et arrangements institutionnels, les controverses et conflits sur leurs orientations, la variabilité de leurs interprétations et de leur effectivité pratique.
- 8 De plus et surtout, notre approche de l'institution met en avant la nature politique des institutions dans les sociétés modernes, où prévaut « la mise en forme et l'encadrement des rapports sociaux par le pouvoir politique » (Bonny, 2012, p. 12). Suivant Michel Freitag (1986), Yves Bonny précise que le pouvoir politique se définit par sa « capacité d'institutionnaliser », c'est à dire d'établir, notamment à travers le droit, un ensemble de principes, d'orientations, de définitions, de règles, de statuts, d'organes et de modes d'organisation qui encadrent les pratiques et les rapports sociaux, découpant ainsi différentes sphères plus ou moins autonomes, dont le pouvoir est chargé d'assurer l'intégration et la régulation d'ensemble » (Bonny, 2012, p. 12). Ainsi, dans les sociétés et économies *politiques* contemporaines, l'effectivité d'une institution se manifeste surtout dans la mesure où la non observance de la règle ou des attentes de comportements associés engendre l'intervention potentielle de tiers-parties (et pas seulement le contrôle social d'une communauté informelle) (Streeck & Thelen, 2005). Ces tiers acteurs

interviennent en raison de leur rôle spécifique de contrôle dans les régimes institutionnels et pas (seulement) en raison d'intérêts partagés ¹, ni en raison de la seule désapprobation morale (qui subsistent dans les institutions informelles au sein des groupes et des communautés).

- 9 Notre approche se démarque ainsi de la conception de l'institution issue de la tradition durkheimienne qui l'associe à tout « fait social stabilisé », dès lors qu'il est organisé, qu'il se transmet d'une génération à l'autre et qu'il s'impose aux individus (Dubet, 2002). Cette approche a en effet un double désavantage : d'une part, elle a le désavantage de son extension, puisque « ainsi comprise, la notion d'institution devient un équivalent général de la culture et de la vie sociale » (*Ibid.*, p. 22), d'autre part, elle tend à penser le changement des institutions comme le résultat des seuls changements externes (transformations économiques, politiques, démographiques, tensions inter-sociétales, etc.), puisque par définition l'institution est ce qui tend à s'imposer et à rester stable (Durkheim, 1895).
- 10 La conception multiscalaire et plurielle de l'institution (Bonny & Demailly, 2012) permet à l'opposé de penser les sources possibles des changements comme à la fois endogènes et/ou exogènes, mais aussi de concevoir la stabilisation des relations sociales et du sens de l'action que génèrent les institutions dans une optique non fonctionnaliste. Autrement dit, on ne peut simplement expliquer la pérennité des institutions par leurs conséquences (stabilisatrices) mais au contraire penser de concert leur stabilité et leur changement, en revenant à leur genèse et à leur présent politique et controversé. Cette nature *politique* de l'institution est bien entendu une des sources de sa pluralité normative, de ses tensions fonctionnelles mais aussi de son changement, selon des modalités diverses du point de vue de la temporalité, de ses sources et acteurs, internes ou externes.
- 11 Nous sommes en cela fidèle à l'approche déjà ancienne de Peter Berger et Thomas Luckmann, qui porte une attention centrale aux processus symétriques de l'institutionnalisation et de la désinstitutionnalisation (Berger & Luckmann, 1986), ou en d'autres termes à la dialectique de l'instituant et de l'institué (Castoriadis, 1975). Dans ce Dossier, il s'agit de se centrer autant sur les permanences que sur les changements des formes institutionnelles, de traiter des changements de contenus ou des mécanismes de l'institutionnalisation dans le champ des institutions publiques et d'examiner les acteurs qui les portent. Le changement institutionnel peut en effet être porté par des acteurs multiples, selon des temporalités diverses et asynchrones, ainsi que par des processus sociaux divers, eux aussi asynchrones, touchant de façon variable différentes dimensions ou aspects des institutions ou des processus d'institutionnalisation.
- 12 Ce dossier a pour champ d'étude empirique les institutions de socialisation par lesquelles s'instituent des modes de vie, un rapport aux savoirs et un rapport au corps. Ce sont pour une large part des institutions publiques ² qui, dans le contexte actuel, sont soumises à des pressions au changement par le nouveau management public. Il prolonge les sessions du GT 24 « Institutions » qui se sont tenues à Montréal lors du XXème congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française en juillet 2016.
- 13 Mais une fois ceci précisé, qu'en est-t-il de la mise en œuvre de l'analyse pour saisir le changement institutionnel ? Quelles approches ? Quels concepts ? Comment nous situons-nous par rapport à la littérature existante ? Sur quelles perspectives souhaitons-nous nous appuyer et de quelles autres au contraire voulons-nous nous démarquer ?

La littérature sur le changement institutionnel

- 14 Tout d'abord, en phase avec les transformations macrosociales déjà évoquées (par exemple complexification des interdépendances, individualisation des sociétés contemporaines), mais aussi dans la lignée d'une sociologie pragmatique et microsociale, notre approche des institutions et de leurs changements est attentive à la contingence et à l'impermanence des situations locales, jamais complètement figées. Elle fait place à la définition locale des êtres et des choses dont le sens, toujours fluctuant, se négocie au regard des situations et des relations sociales (Strauss, 1992). Mais à la différence de ces perspectives microsociologiques (dans certaines de leurs variantes), pour lesquelles les institutions deviennent des concepts sinon tout à fait inutiles du moins seconds dans l'explication, nous soulignons que ces interactions locales interagissent avec des dynamiques, des cadres institutionnels et sociaux plus ou moins cohérents, homogènes et formalisés au fil de leur genèse historique. Certains travaux récents s'efforcent d'ailleurs d'interpréter le changement institutionnel en privilégiant cette perspective microsociologique, centrée sur le vécu individuel et ordinaire du changement (Tournay, 2014). Ils ignorent ainsi l'inscription des institutions dans la régulation politique des sociétés, notamment par l'État.
- 15 Dans le cadre de la sociologie des champs, les travaux de Pierre Bourdieu ont permis de montrer combien dans les faits, les institutions étaient le plus souvent des champs de pouvoir et de lutte, constituant les missions, mandats et normes de fonctionnement de ces dernières (l'éducation, l'art, la science, la santé, la religion, le travail et la production, etc.) comme autant d'enjeux sociaux renforcés par la dynamique même des luttes dont ils font l'objet. Ici les institutions sont une dimension importante de l'analyse pour expliquer des tendances à l'auto-reproduction des rapports de pouvoir ou, à l'inverse, le renversement de domination ou l'émergence d'une nouvelle légitimité (Bourdieu, 1992). Une telle perspective est stimulante car elle pense les institutions comme des enjeux et permet de penser avec le même cadre les permanences et les changements. Un des modèles théoriques de changement proposé par Lise Demailly dans ce Dossier utilise cette perspective pour penser l'émergence et les dynamiques d'une institution-champ.
- 16 Luc Boltanski aborde, lui, le changement institutionnel comme une dynamique entre l'institution et la critique. L'institutionnalisation opère notamment par la médiation d'épreuves (de vérité) qui mettent en forme la définition de la réalité d'une part, et d'épreuves (de réalité) qui balisent les formes d'évaluation des êtres ou des choses à l'aune de plusieurs principes ou mondes axiologiques d'autre part. La critique (révolutionnaire ou existentielle) mettra en cause la nature des épreuves et des critères qui les fondent, alors que la critique réformiste visera surtout à en parfaire le format ou à en surveiller la mise en œuvre conforme. Une telle approche du changement institutionnel est intéressante, car elle introduit une pluralité cognitive et normative au cœur des institutions et thématise par ailleurs une logique de changement, dont la source – la critique – peut être interne aux institutions, sans être réduite à des influences ou à chocs externes.
- 17 La sociologie de l'action publique française est également inspirante, dans la mesure où elle a aussi mis l'accent non seulement sur les intérêts des acteurs pour promouvoir le changement, mais encore des idées et des institutions dans l'analyse de la genèse, le déroulé ou les effets de l'action publique. Ainsi, Bruno Jobert et Pierre Muller ont pu

insister sur les « référentiels de l'action publique » et sur leurs effets performatifs et institutionnels de changement, au travers des représentations et des images et « théories de l'action » qu'ils charrient (Jobert, 1994 ; Muller, 2005). En s'inspirant des travaux de Michel Foucault sur les dispositifs du pouvoir, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès ont quant à eux souligné le rôle actif des « instruments d'action publique » dans les effets produits par les politiques, ceux-ci opérants comme « traceurs du changement » (Lascoumes & Le Galès, 2004). Dans ce Dossier, la contribution de Christian Maroy et Samuel Vaillancourt exemplifie plus particulièrement la manière dont ces instruments ont une dimension institutionnelle, par-delà leur fonction instrumentale.

- 18 S'agissant de la question du changement institutionnel, on ne peut enfin faire l'impasse sur l'abondante littérature « néo-institutionnaliste » nord-américaine à ce sujet³. De façon générale ce courant, composite dans les sciences sociales aux États-Unis, s'est développé au départ pour contrebalancer la montée en puissance de la théorie de l'action rationnelle (*rational action theory*), en prenant au sérieux le fait que l'action sociale est enchâssée et informée par des institutions. Trois courants principaux coexistent, avec des différences relativement profondes, tant sur le plan de la définition des institutions que de la manière de traiter le changement institutionnel (Hall & Taylor 1997 ; Scott, 1995).
- 19 Premièrement, à la suite des travaux de Peter Berger et Thomas Luckmann (1986), l'institutionnalisme sociologique (*new institutionalism*) s'efforce de renouveler l'approche classique (durkheimienne ou parsonienne) des institutions en mettant l'accent sur les contenus et les cadres cognitifs qui peuvent contribuer à donner sens et stabilité à l'action sociale. Pour ce courant – développé surtout dans la théorie des organisations (Powell & Di Maggio, 1991) – les institutions sont définies « *as informal conventions or collective cognitive scripts, emphasizing how these norms or scripts are reproduced through socialization and enacted in a manner so routine and "taken for granted" that are in some sense beyond scrutiny* » (Thelen & Conran, 2016).
- 20 Deuxièmement, un institutionnalisme de l'action rationnelle, développé en économie notamment (par exemple North, 1990), ne rompt pas vraiment avec l'individualisme méthodologique, dans la mesure où il conçoit les institutions comme des « conventions » stables dérivant de l'intérêt des acteurs et permettant de favoriser leurs coordinations et leurs transactions, ce qui au final va dans le sens de leurs intérêts mutuels (par exemple, la définition de « standards » techniques pour assurer la pérennité et le développement d'un marché de produits ou services). La mise au point de règles par une tierce partie, comme l'État, qui permet (ou non) d'économiser les coûts de transaction et de favoriser la coopération, en est une autre forme.
- 21 Enfin, avec l'institutionnalisme historique, les institutions sont conçues comme des arrangements politiques, des dispositifs de nature juridique et normative hérités du passé et toujours objets de tensions et de conflits, plutôt que comme de « simples conventions » dérivant d'accords mutuels ou de scripts cognitifs partagés. Ce courant privilégie en fait une explication génétique et politique des institutions, au détriment d'une interprétation par ses fonctions d'ordre ou de coordination (plus présente dans les deux autres courants). L'institution est considérée par ces chercheurs « *as (a) the legacy of a concrete historical process and (b) the object of ongoing contestation* » (Thelen & Conran, 2016, p. 11) et on soulignera ici d'emblée la proximité avec l'approche des institutions que nous privilégions.
- 22 S'agissant de penser le changement, ces trois courants ont eu d'abord tendance à se focaliser sur la manière dont les institutions freinent, conditionnent les changements

organisationnels, sociaux ou politiques possibles. Dans ce cas, les institutions sont au fond des « variables indépendantes » modulant le changement social, politique ou historique (Thelen & Conran, 2016). Ainsi, au cœur de l'institutionnalisme historique, une des notions clés est celle de « dépendance au sentier emprunté » (*path dependence*), qui souligne que les politiques ou les changements des « arrangements institutionnels » sont tributaires des choix ou d'héritages du passé, en vertu de plusieurs mécanismes qui peuvent se conjuguer (infaisabilité du changement en raison des acteurs de « veto » qui peuvent s'y opposer, préférences et perceptions plus aigües du « coût du changement » que de ses avantages potentiels, intérêts des acteurs liés aux institutions existantes, etc.) (Mahoney, 2000). Les régimes juridiques (constitutionnels par exemple), les systèmes politiques, les cadres (cognitifs et normatifs) de légitimation partagés ou dominants parmi les acteurs conditionnent ainsi le « chemin » du changement possible, notamment sous l'effet de changements externes ⁴.

- 23 De son côté, l'institutionnalisme sociologique va thématiser le changement institutionnel, mais en le réduisant au départ à des mécanismes de « diffusion » de « modèles » ou de scripts portés par diverses organisations étatiques, des communautés épistémiques ou professionnelles ou des réseaux transnationaux. Au sein d'un même secteur institutionnel, les organisations tendent dès lors à « l'isomorphisme » par des mécanismes mimétiques, normatifs ou coercitifs plutôt que par la recherche « rationnelle » de l'efficacité (Di Maggio & Powell, 1983). Au niveau transnational, la quête de légitimité et de conduites « appropriées » peut expliquer le mimétisme international des évolutions de secteurs institutionnels entiers (Meyer *et al.*, 1997).
- 24 Cependant, les institutions comme objet du changement vont être progressivement intégrées dans l'analyse (Campbell, 2004). Plusieurs modèles de changement institutionnel sont proposés dont le principal est celui du « *punctuated equilibrium* », autrement dit celui où une institution connaît pendant une période relativement longue une forme de « permanence » (éventuellement associée à des changements mineurs et incrémentaux) avant de connaître, lors d'un « tournant décisif », de profondes modifications. Dans ce modèle, ce sont des événements critiques, des changements de l'environnement (économique, technologique, politique, culturel) ou les changements des autres secteurs institutionnels qui produisent des « conditions » de changement des institutions, quelle que soit la dimension institutionnelle privilégiée, les règles, les normes ou les scripts cognitifs (Scott, 1995). Dans ce Dossier, pour comprendre l'apparition d'une dimension éducative dans le mandat d'institutions publiques diverses (de protection de l'enfance, de développement de l'éco-citoyenneté, d'aide aux personnes âgées-dépendantes), Denis Laforgue se réfère, de façon proche, à l'effet des changements politiques ou des transformations de leur public de référence. En effet, ces « événements issus de leur environnement ont un potentiel de désordre suffisant pour transformer le mandat institutionnel de départ de ces institutions ».
- 25 Ce modèle de changement par l'extérieur, va être complexifié. Ainsi, dans l'institutionnalisme sociologique, l'accent sur la diffusion et le mimétisme va être contrebalancé par une attention aux variations inter-organisationnelles au sein d'un même champ et à l'agentivité des acteurs (Powell & Colyvas, 2008 ; Lawrence, Suddaby & Leca, 2009). Le rôle de divers « entrepreneurs institutionnels » qui peuvent moduler ou introduire des changements dans les scripts cognitifs ou les règles importés de l'extérieur va être souligné. L'institution/champ institutionnel peut être soumis à des changements exogènes, mais ses effets varient selon la manière dont des entrepreneurs internes aux

différents champs s'en saisissent (Fligstein, 1997). Les inscriptions de ces entrepreneurs dans les rapports de pouvoir et de sens des champs et organisations vont, de plus, être thématiques (Fligstein & Mac Adam, 2011) tout comme le travail institutionnel qu'ils mènent (Lawrence, Suddaby & Leca, 2009). On se rapproche ainsi, explicitement chez Neil Fligstein, de la sociologie des champs de Pierre Bourdieu. De plus, John L. Campbell propose les notions de bricolage (empruntée à Claude Lévi-Strauss) et de traduction (inspirée de Michel Callon) pour penser les remaniements institutionnels qui ne se réduisent pas à la seule « diffusion » de modèles sous l'impulsion de l'État ou d'organisations professionnelles voire transnationales (Campbell, 2004). Dans notre Dossier, Deena White se situe par rapport à ce courant et propose d'élargir encore cette ouverture au travail des acteurs dans l'analyse du changement, en montrant l'incidence des réseaux d'acteurs (au sens de Michel Callon), par-delà l'action des seuls entrepreneurs institutionnels. Anaïk Purenne et Anne Wulleumier développent également cette dimension du changement, en montrant qu'en fonction des contextes sociaux ou institutionnels de réception, mais aussi des acteurs qui les mettent en œuvre, apparaissent des formes de bricolage et de traduction des éléments institutionnels importés, qui en changeant à des degrés divers la nature ou la portée.

- 26 Dans l'institutionnalisme historique, des auteurs comme Wolfgang Streeck, James Mahoney ou Kathleen Thelen insistent sur le fait que le changement n'opère pas nécessairement par des « virages » ou des « tournants », mais prend la forme de changements « graduels » qui ne sont pas pour autant nécessairement marginaux ou de faible portée. Ces changements s'originent dans la dynamique interne et la nature politique de la genèse et du fonctionnement des institutions, en lien ou non avec des dynamiques externes (Streeck & Thelen, 2005 ; Mahoney & Thelen, 2010).
- 27 Tout d'abord, du fait de périodes de fondation différentes, de leur genèse historique progressive ou de la sédimentation de différentes logiques de régulation en leur sein (liés à une succession de conflits), des tensions entre diverses logiques ou « ordres institutionnels » (au sein ou entre institutions) peuvent générer du changement : « *change thus comes from the interactions of different institutional orders within a society, as instability in one institutional layer disrupts orders in others* » (Thelen & Conran, 2016, p. 12). Cette source de changement est un « processus » qui échappe au contrôle des acteurs sociaux et émane des interdépendances et des tensions entre champs institutionnels ou au sein d'une même institution. Lise Demailly, dans ce Dossier, envisage de manière proche ce type de changement « latéral » ou « par le côté » comme un des « modèles » de changement possible des institutions.
- 28 Par ailleurs, le changement peut être porté consciemment par des acteurs politiques (collectifs ou individuels). Deux stratégies de changement sont ainsi identifiées, lesquelles prennent place « *within and around the constraints that produce path dependence, thereby exploring the relationship between agency and structure in processes of institutional change* » (Ibid., p. 14). Elles se déploient de plus à la jonction entre des changements externes et internes.
- 29 La première stratégie est celle de « l'empilement » (*layering*) (Streeck & Thelen, 2005), qui consiste à ajouter de nouvelles règles à un dispositif institutionnel existant de telle façon qu'elles affectent progressivement la manière dont les anciennes règles structurent ou régulent les conduites. Ainsi par exemple, le dispositif de sécurité sociale public (en matière de retraite par répartition), difficilement « démantelable » frontalement par les politiques publiques, peut être progressivement érodé par la mise en place d'un régime

parallèle reposant sur la capitalisation et l'individualisation du risque, pouvant à terme miner le support pour le régime public. La seconde stratégie de changement graduel est la « dérive » (*drift*) : il y a là une volonté politique de ne pas adapter des institutions à des changements de contexte ou à de nouvelles conditions de mise en œuvre, ce qui entraîne l'affaiblissement de leur portée pratique ou de leur pertinence. Ce type de changement par « négligence délibérée » (*deliberate neglect*) a été illustré par le système de sécurité sociale américain qui ne s'ouvrait pas à la couverture de nouveaux risques.

- 30 Enfin, il peut y avoir conversion (*conversion*), soit réorientation progressive d'institutions existantes vers de nouveaux mandats, objectifs et fonctions. De telles réorientations résultent de changements de rapports de pouvoir qui amènent des acteurs, qui n'avaient pas pu influencer le design institutionnel initial d'une institution, à le remodeler quand l'équilibre du pouvoir a évolué. Le changement procède donc d'une réinterprétation et d'une réorientation (interne) des finalités de l'institution par les acteurs (perdants hier, mais plus forts aujourd'hui), qui passent par des conflits et des controverses politiques, eux-mêmes facilités par les décalages qui peuvent exister entre un design institutionnel initial et sa mise en pratique effective (entre la règle et son application effective). Dans ce cas, le changement institutionnel est principalement « endogène ».
- 31 Ces travaux néo-institutionnalistes ont surtout trouvé écho dans la sociologie politique française. Ainsi, Bruno Palier et Yves Surel ont appelé au développement d'un modèle d'analyse dit des trois I (pour Idées, Intérêts et Institutions), qui rencontre plusieurs thématiques de la sociologie de l'action publique et vise à articuler l'incidence des « idées », des « intérêts des acteurs », mais aussi des « institutions » quand il s'agit d'analyser la genèse, les tensions, les temporalités non linéaires ou les effets de l'action publique (Palier & Surel, 2005). Autre exemple, la notion d'empilement est proche de celle de « sédimentation » proposée par Philippe Bezes dans le cadre de ses travaux sur le nouveau management public en France (Bezes, 2005). Par ailleurs, l'articulation dans l'analyse de pressions externes et de dynamiques internes d'entrepreneurs de changement, a été proposée par Philippe Bezes et Patrick Le Lidec pour analyser les « réformes institutionnelles », soit les réformes des cadres juridiques et réglementaires constitutives des institutions politiques (Bezes & Le Lidec, 2010 a et b). De tels travaux ont pris d'ailleurs place dans un ouvrage de sociologie politique récent publié par Jacques Lagroye et Michel Offerlé, intitulé *Sociologie des institutions*, qui insiste sur la nécessité d'analyser les processus de changements au cœur des institutions politiques, en s'attachant aux dynamiques et aux tensions générées par les agents qui les habitent, en s'interrogeant notamment sur la dialectique entre les « habitus » des acteurs et les « rôles » attendus dans les institutions.
- 32 Les travaux de l'institutionnalisme historique en particulier nous semblent convergents avec notre approche du changement institutionnel, dans la mesure où de part et d'autre nous sommes attentifs à la dynamique endogène des institutions en raison de leur définition politique, fragmentée, progressive et non linéaire. Autrement dit, les dispositifs réglementaires et normatifs n'engendrent pas une régulation complète des conduites des acteurs pour plusieurs raisons conjuguées. Tel que le développent plus particulièrement dans ce Dossier Yvette Molina et Philippe Lyet, les « arrangements institutionnels » ne sont pas forcément cohérents ; ils peuvent être controversés car ils sont plus ou moins légitimes aux yeux des acteurs qu'ils concernent. De plus, il y a une distance (sociale, hiérarchique, culturelle) variable entre décideurs (*rule makers*) et sujets (*rule takers*), ce qui ouvre la possibilité d'un décalage important entre les règles et leur

mise en œuvre et laisse une place à des conflits potentiels, à des controverses sur l'interprétation des règles, à leur évolution et dès lors au changement endogène des institutions. Autrement dit, les institutions ne vont pas nécessairement perdurer simplement car elles assureraient « la coordination » (explication fonctionnaliste de l'institutionnalisme du choix rationnel), ou parce qu'elles paraissent « aller de soi » (institutionnalisme sociologique). Comme on le voit dans la contribution de Frédérique Giuliani, la complexité, la faible cohérence et la latitude d'interprétation des règles et des normes laissent la place en fait à des stratégies et à des processus de changement endogène des institutions.

- 33 Au terme de ce survol de la littérature sur le changement institutionnel, on peut pointer les principales lignes de force de notre approche. Une analyse multiscalaire et plurielle des changements des institutions implique de dialectiser les entrées empiriques et analytiques, en croisant celles qui se situent au niveau sociétal ou au niveau du champ des décisions politiques, avec celles portant sur les aléas et les tensions des processus organisationnels de mise en œuvre de l'action publique et enfin celles qui thématisent les épreuves, dilemmes ou tensions professionnelles ou sociales auxquels sont confrontés les professionnels, agents ou usagers des institutions publiques, « acteurs faibles » ou dominés (Payet, Giuliani & Laforgue, 2008), ou même citoyens ou groupes d'intérêt (Couty 2006 ; Grossman & Saurugger, 2006), en quête de création institutionnelle. Elle implique aussi de faire varier les échelles temporelles d'analyse et de repérer les reconfigurations historiques des mandats des institutions, comme on le voit dans les contributions de Denis Laforgue et de Lise Demailly. Bref, il s'agit de dépasser les approches « unitaires » et homogénéisantes des institutions qui permettent mal de comprendre comment elles peuvent changer et donc d'analyser le changement en tenant compte de la pluralité de leurs principes normatifs et des tensions des logiques d'action qui les traversent, de mettre en évidence l'inscription des institutions dans la société globale tout en soulignant les décalages ou les frottements dans les actions et interactions locales.

Quelques points saillants du Dossier : conditions, acteurs, processus et effets du changement

- 34 En prenant appui sur ces options théoriques et épistémologiques, voyons alors les diverses problématiques et questionnements transversaux au cœur de ce Dossier et quelques résultats saillants.

Modèles du changement

- 35 Comme on l'a vu, les changements institutionnels peuvent dériver de changements dans l'environnement des institutions publiques et procéder de « forces externes » qui les poussent à changer et/ou des tensions qui peuvent exister entre plusieurs secteurs institutionnels. Par ailleurs, ces poussées externes peuvent procéder d'une certaine intentionnalité, voire même d'entrepreneurs organisés des « réformes » ou des changements au sein de l'État ou du champ politique (Bezes & Le Lidec, 2010a et b). À l'opposé, il peut s'agir de processus « non contrôlés » qui tendent à s'imposer, sans avoir un acteur qui en soit le « pilote » ou le « chef d'orchestre ». Par ailleurs, il existe des changements endogènes aux univers institutionnels, en raison d'une part de la pluralité des principes normatifs et signifiants cognitifs mobilisés ou controversés à l'interne pour

en justifier le mandat ; cette pluralité est liée à la sédimentation historique de ces mandats, eux-mêmes résultant des adaptations à la société ou à l'environnement institutionnel, ou bien des luttes internes entre une diversité d'acteurs qui « habitent » et approprient les institutions (ses finalités, ses moyens).

- 36 Sur ce plan des modèles et des sources de changement institutionnel, le texte de Lise Demailly dans la première partie de ce Dossier théorise les transformations des mandats des institutions, en proposant trois modèles d'articulation du changement de l'institution et de son environnement. Ces modèles théoriques – nommés *l'institution dans son contexte*, les *champs institutionnels*, les *émergences institutionnalisantes* – concernent aussi bien le changement volontaire que le changement involontaire et s'appuient sur des exemples empiriques hétérogènes, empruntés à des univers sociaux divers, d'échelles temporelles et d'extension sociale différentes : éducation et santé mentale pour le premier, politique de l'autisme pour le second, développement du mode de pensée modulaire et algorithmique pour le troisième. Ils ne sont pas exhaustifs puisqu'un quatrième, *le changement par l'évènement*, pourrait être forgé autour de la récente affaire Weinstein, un changement qui s'apparente par certains côtés à l'idée d'un « point tournant » présent dans le modèle du « *punctuated equilibrium* » de l'institutionnalisme historique.
- 37 Dans une perspective proche, Denis Laforgue propose de distinguer des « mouvements institutionnels » permanents, mouvements qui peuvent être d'oscillation entre deux pôles normatifs en tension d'un même mandat social, du véritable changement, ce dernier correspondant à la reconfiguration du mandat d'une institution. Le texte propose une hypothèse globale sur une tendance à l'infléchissement des mandats de toutes les institutions vers un registre d'action particulier, le registre éducatif. Denis Laforgue illustre aussi combien les mandats de certaines institutions publiques (comme celles qui promeuvent l'éco-citoyenneté) sont traversées par des logiques hétérogènes dans leurs relations à leurs publics-cibles, tensions qui permettent de comprendre pourquoi elles oscillent entre plusieurs conceptions du nouveau mandat éducatif qu'elles développent. Dans la perspective de l'auteur, ce sont ainsi les affinités, les distances, les tensions entre différentes dimensions du mandat de l'institution publique qui conditionnent également l'orientation de son changement ultérieur.

Réformes managériales, instrumentation et négociation du changement

- 38 Les réformes – notamment liées au nouveau management public – ne sont pas seulement porteuses de changements techniques ou organisationnels. Elles constituent parfois des entreprises de changement visant à désinstitutionnaliser certains arrangements institutionnels existants (disqualifier certaines règles, saper ou contester des valeurs ou des critères d'évaluation en vigueur, mettre en question les cadres cognitifs pris pour acquis), à en conforter d'autres, mais aussi à légitimer et institutionnaliser de nouvelles régulations (Greenwood, Suddaby & Hinings, 2002 ; Bezes & Le Lidec, 2010b).
- 39 Analysant dans ce dossier la politique scolaire québécoise de « gestion axée sur les résultats », Christian Maroy et Samuel Vaillancourt insistent ainsi sur le rôle de l'instrumentation dans ces processus de désinstitutionnalisation/ré-institutionnalisation. Les dispositifs et instruments de cette politique, mis en œuvre et négociés à l'échelle des établissements, agissent par le développement d'épreuves nouvelles (Boltanski, 2009) dont la portée est tantôt instrumentale (contrôle statistique de l'agir professionnel),

tantôt sémantique (rituels des plans stratégiques et contrats de performance). Dans le quotidien de l'établissement et non sans tensions, l'action récurrente de ces épreuves tend à redéfinir les vérités scolaires, à modifier les règles, les normes et les catégories cognitives au fondement des pratiques et des routines enseignantes. De nouveaux critères de professionnalité se fraient une légitimité dès lors que les instruments et les nouvelles épreuves mises en place s'adosent partiellement à des valeurs ou des finalités anciennes et consensuelles, forgées dans l'histoire des politiques scolaires québécoises (le mandat donné à l'école d'assurer la réussite de tous les élèves, largement partagé par les enseignants).

- 40 Le sens du changement institutionnel n'est cependant pas univoque dans la mesure où il intervient au sein d'institutions intrinsèquement plurielles et traversées par des logiques en tension, comme le soulignent Yvette Molina et Philippe Lyet à propos de l'effet de la Nouvelle gestion publique sur le travail à la fois des cadres et des intervenants sociaux. Le pluralisme axiologique caractérisant les institutions du social ouvre en effet des voies à la négociation, à la recherche de compromis et d'arrangements locaux par les acteurs professionnels, situés entre différents référentiels, principes et modes opératoires qu'ils hiérarchisent et hybrident. Dans le cas étudié par Yvette Molina et Philippe Lyet, les modèles de professionnalité véhiculés par les instruments de la NPG, loin de les dissoudre, entrent en concurrence avec les registres de légitimation des actes professionnels existants, suscitant bricolage, compromis et négociation.
- 41 Les configurations d'acteurs, la nature des « porteurs de changement », l'objet et la temporalité des changements institutionnels importent aussi s'agissant d'analyser leurs effets sociaux et symboliques. Les effets – plus ou moins importants – sont abordés sous différents aspects : en termes de transformations des rapports sociaux, d'inégalités sociales, de rapports de pouvoir et de places des acteurs dans la définition institutionnelle de la réalité. Dans ces textes l'analyse met particulièrement en lumière le rôle du pluralisme institutionnel (pluralité des normes, des valeurs, des principes d'action, etc.) dans la dialectique de la contestation et de la justification de l'ordre social constitutive du changement. Centrées sur l'étude des outils techniques de la nouvelle gestion publique, les contributions montrent que ces instruments, loin d'être neutres, sont porteurs d'une nouvelle vision du travail des agents de services publics qui paradoxalement, tout en cherchant à le réduire à un modèle unique imposé d'en haut, contribue à alimenter la pluralité axiologique et normative constitutive des institutions. L'empilement des règles, normes et valeurs produit des effets variés selon les contextes. Comme le montrent Christian Maroy et Samuel Vaillancourt dans le cas de l'institution scolaire, certaines valeurs institutionnelles consensuelles et établies de longue date, plutôt que d'alimenter une résistance à l'égard des normes de la NPG, justifient au contraire l'institutionnalisation de nouvelles formes de gestion et de contrôle de la pratique enseignante. Dans celui du travail social, Yvette Molina et Philippe Lyet constatent inversement que le pluralisme axiologique constitue une ressource à l'interne pour justifier le maintien de certaines postures professionnelles, ou le développement de compromis et de négociation avec les nouveaux cadres culturels qui cherchent à s'imposer.

Pouvoir des acteurs et changement

- 42 Les changements institutionnels ne se limitent pas aux seules réformes institutionnelles et leur observation à l'analyse de l'engagement des « entrepreneurs de réforme » et des « activités réformatrices » (Bezes & Le Lidec, 2010a) même si ces objets sont importants dans un contexte de changement de la régulation politique (Commaille & Jobert, 1998). Dans cette perspective, certains articles de ce Dossier font place à l'action réformatrice d'associations, qui peuvent contribuer par le bas et en situation à faire bouger les définitions institutionnelles des réalités, sur un plan indissociablement cognitif et normatif. Ainsi, Deena White propose d'étudier l'impact des réseaux d'acteurs associatifs sur le changement institutionnel en tenant compte du fait qu'il s'agit d'abord et avant tout d'acteurs situés dans une constellation de relations complexes qui débordent le champ d'action donné, comme le révèle l'examen d'une politique de partenariat entre le gouvernement et les associations au Québec. Ainsi, le changement ne se résume pas à l'action d'entrepreneurs institutionnels de changement par le « haut ».
- 43 Dans les textes présentés par Anaïk Purenne et Anne Wulleumier, par Frédérique Giuliani, ou enfin Deena White, l'analyse cherche à mettre en évidence le pouvoir d'institution de différents acteurs pris dans des dynamiques de changement institutionnel. Attentive à des contextes sociaux où les politiques publiques s'appuient sur les capacités d'initiative des acteurs de base pour impulser le changement, les différentes contributions montrent que les changements *in fine* produits ne sont pas univoques et qu'ils ne se traduisent pas systématiquement par une possibilité effective d'actualisation de la critique, dans une perspective de changement social. Le caractère contradictoire, voire dans certains cas contingent, du changement, apparaît lié à la fois aux conditions sociales qui président à sa mise en œuvre et aux caractéristiques des acteurs impliqués. Dans l'étude d'Anaïk Purenne et Anne Wulleumier, l'effectivité du changement institutionnel lié à la création de nouveaux dispositifs de réduction des risques associés aux usages de drogue, dépend pleinement du statut et de la légitimité accordés ou non par les autorités publiques aux savoirs profanes, développés par les usagers au sein de ces dispositifs. La reconnaissance active des savoirs d'usage constitue en effet un levier significatif de changement institutionnel ; en revanche lorsque prédomine un savoir expert qui tend à délégitimer l'idée d'autorégulation des pratiques de consommation de drogues, le changement des modes de régulation est inopérant. On retrouve l'action conjuguée de ces deux facteurs (conditions sociales et caractéristiques des acteurs) dans le changement des relations entre l'école et les familles opéré par un dispositif analysé par Frédérique Giuliani. Le développement de modes de prise en charge alternatifs, conçu en réaction à l'égard des rapports de pouvoir qui innervent les pratiques établies, dépend des marges de manœuvre concrètes dont disposent les acteurs par rapports aux services financeurs, mais également de la vision politique du monde social mobilisée par ces acteurs. Enfin, les enjeux propres aux acteurs impliqués peuvent parfois être totalement déterminants des capacités d'action déployées par ces derniers dans le cadre de l'institutionnalisation d'une politique publique. Dans le cas étudié par Deena White, on peut expliquer le fait que le changement institutionnel effectif suive ou à l'inverse s'écarte de la trajectoire de changement esquissée par le pouvoir, au regard de la façon dont, en fonction d'enjeux de nature identitaire, des acteurs-réseaux se saisissent de la consigne de changement.

- 44 Un des parti-pris de ce Dossier est donc que le changement institutionnel peut être porté par les acteurs depuis le « haut » ou « le bas » de divers secteurs sociaux, ou par le côté, selon des dynamiques transversales ou sectorielles et qu'il est tributaire à la fois des acteurs et des configurations relationnelles et structurelles au sein desquelles il se situent. Il vient en même temps de l'extérieur des institutions. Il peut en bouleverser les limites et les définitions. Il s'agit dès lors pour le sociologue de partir du postulat de la diversité et de l'hétérogénéité des pouvoirs instituants, qui sont bien loin de se réduire à l'État.

BIBLIOGRAPHIE

- BERGER P. & T. LUCKMANN (1996), *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Éditions Armand Colin.
- BEZES, P. (2005), « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du New Public Management », *Informations sociales*, vol. 126, n° 6, pp. 26-37.
- BEZES P. & P. LE LIDEC (2010a), « Ordre institutionnel et genèse des réformes », dans LAGROYE J. & M. OFFERLÉ (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Éditions Belin, pp. 55-73.
- BEZES P. & P. LE LIDEC (2010b), « Ce que les réformes font aux institutions », dans LAGROYE J. & M. OFFERLÉ (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Éditions Belin, pp. 75-101.
- BEZES P. & P. LE LIDEC (2010a), « Ordre institutionnel et genèse des réformes », dans LAGROYE J. & M. OFFERLÉ (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Éditions Belin, pp. 55-73.
- BOLTANSKI L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Éditions Gallimard.
- BONNY Y. (2012), « Les institutions publiques au prisme de la pluralité », dans Y. BONNY & L. DEMAILLY (dir.), *L'Institution plurielle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- BONNY Y. & L. DEMAILLY (dir.) (2012), *L'institution plurielle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- BOURDIEU P. (avec L. WACQUANT) (1992), *Réponses*, Paris, Éditions du Seuil.
- CASTORIADIS C. (1975), *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions du Seuil.
- CAMPBELL J. L. (2004), *Institutional Change and Globalization*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- COMMAILLE J. & B. JOBERT (1998), *Les Métamorphoses de la régulation politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- COUTY G. (2006), *Les Groupes d'intérêt*, Paris, Éditions La Découverte.
- DIMAGGIO P. J. & W. W. POWELL (1983), « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, pp. 147-160.
- DUBET F. (2002), *Le Déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil.

- DUBET F. & D. MARTUCELLI (1996), « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école », *Revue française de sociologie*, n° XXXVII, pp. 511-535.
- DURKHEIM É. (1973 [1895]), « Préface de la seconde édition », dans *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, pp. XI-XXIV.
- DURKHEIM É. (2007 [1893]), *De la Division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France.
- ELIAS N. (1991), *La Société des individus*, Paris, Éditions Fayard.
- FLIGSTEIN N. (1997), « Social Skill and Institutional Theory », *American Behavioral Scientist*, vol. 40, n° 4, pp. 397-405. doi: 10.1177/0002764297040004003.
- FLIGSTEIN N. & D. MCADAM (2011), « Toward a General Theory of Strategic Action Fields », *Sociological Theory*, vol. 29, n° 1, pp. 1-26. doi: 10.1111/j.1467-9558.2010.01385.x.
- FREITAG M. (1986), *Dialectique et Société. Vol 1. Introduction à une théorie générale du Symbolique*, Montréal, Saint-Martin et Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme.
- FOUCAULT M. (1966), *Les Mots et les Choses*, Paris, Éditions Gallimard.
- GIDDENS A. (2012), *La Constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- GREENWOOD R., SUDDABY R. & C. R. HININGS (2002), « Theorizing Change: The Role of Professional Associations in the Transformation of Institutionalized Fields », *Academy of Management Journal*, vol. 45, n° 1, pp. 58-80.
- GROSSMAN E. & S. SAURUGGER (2006), *Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Éditions Armand Colin.
- HALL P. A. & R. C. R. TAYLOR (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, pp. 469-496.
- HUGHES E. C. (1996), *Le Regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- JOBERT B. (1994), *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris, Éditions l'Harmattan.
- LAGROYE J. & M. OFFERLÉ (2010), *Sociologie de l'institution*, Paris, Éditions Belin.
- LASCOUMES P. & P. LE GALÈS (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- LASH C. (2018), *La Culture du narcissisme*, Paris, Éditions Flammarion.
- LAWRENCE T. B., SUDDABY R. & B. LECA (2009), « Introduction: Theorizing and Studying Institutional Work », dans LAWRENCE T. B., SUDDABY R. & B. LECA (dir.), *Institutional Work: Actors and Agency in Institutional Studies of Organizations*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-27.
- MAHONEY J. (2000), « Path Dependence in Historical Sociology », *Theory and Society*, vol. 29, n° 4, pp. 507-548.
- MAHONEY J. & K. THELEN (2010), *Explaining Institutional Change: Ambiguity, Agency and Power*, New York, Cambridge University Press.
- MEYER J. W., BOLI J., THOMAS G. M. & F. O. RAMIREZ (1997), « World Society and the Nation-State », *The American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 1, pp. 144-181.
- MARX K. (1963), *Le Capital*, dans *Oeuvres*, tome 1, Paris, Éditions La Pléiade.
- MULLER P. (2005), « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, pp. 155-187.

- NORTH D. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge UK, Cambridge University Press.
- PALIER B. & Y. SUREL (2005), « Les trois I et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, pp. 7-32. doi: 10.3917/rfsp.551.0007.
- PAYET J.-P., GIULIANI F. & D. LAFORGUE (2008), *La Voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- POLLITT C. & G. BOUCKAERT (2004), *Public Management Reform: A Comparative Analysis*, Oxford, Oxford University Press.
- POWELL W. W. & J. A. COLYVAS (2008), « Microfoundations of Institutional Theory », dans GREENWOOD R., OLIVER C., SUDDABY R. & K. SAHLIN (dir.), *The Sage Handbook of Organisational Institutionalism*, London, Sage Editor, pp. 276-298.
- POWELL W. W. & P. J. DIMAGGIO (dir.) (1991), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, University of Chicago Press.
- SCOTT W. R. (1995), *Institutions and Organizations: Toward a Theoretical Synthesis*, Thousand Oaks, CA, Sage.
- STRAUSS A. (1992), *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- STREECK W. & K. THELEN (2005), *Beyond Continuity: Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford, Oxford University Press.
- THELEN K. & J. CONRAN (2016), « Institutional Change », dans FIORETOS O., FALETTI T. G. & A. SHEINGATE (dir.), *The Oxford Handbook of Historical Institutionalism*, doi: 10.1093/oxfordhb/9780199662814.013.3.
- TOURNAY V. (2014), *Penser le changement institutionnel*, Paris, Presses universitaires de France.
- WEBER M. (1991), *Histoire économique : esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Éditions Gallimard.

NOTES

1. Elles ne sont pas seulement des accords ou des « conventions » facilitant la coordination des actions, liées aux seuls intérêts et volontés des parties en présence comme le théorise l'institutionnalisme dit « du choix rationnel » - voir *infra*.
2. Une institution publique est une des manifestations d'une régulation de la vie sociale par le politique, « lorsque le pouvoir politique prend en charge lui-même la mise en forme des rapports sociaux, autour de certaines finalités et missions » (Bonny, 2012, p. 13).
3. Nous présentons de façon assez large cette littérature, pour deux raisons. D'une part, elle a été souvent ignorée par la sociologie francophone (hormis sa découverte relativement récente par la sociologie de l'action publique). D'autre part, on ne peut justifier cette ignorance sous le seul prétexte - un peu ethnocentrique ou condescendant - que cette approche serait trop marquée par le contexte de domination de la théorie de l'action rationnelle dans le champ des sciences sociales nord-américain, ce qui la porterait à (re)découvrir ou défendre des positions théoriques qui vont de soi pour la tradition/production sociologique francophone.
4. Ainsi, nombre de publications institutionnalistes en sciences politiques ou en socio-économie ont montré, par des études comparatives, que les mêmes changements dans l'environnement (les

politiques européennes, le nouveau management public par exemple) conduisaient à des variations des politiques selon les systèmes institutionnels des sociétés (Pollitt & Bouckaert, 2004).

AUTEURS

LISE DEMAILLY

Université de Lille (France) - lise.demailly@univ-lille1.fr

FRÉDÉRIQUE GIULIANI

Université de Genève (Suisse) - Frederique.Giuliani@unige.ch

CHRISTIAN MAROY

Université de Montréal (Québec, Canada) et UCL, Louvain-la-Neuve (Belgique) - christian.maroy@umontreal.ca